DÉPARTEMENT **ILLE-ET-VILAINE**
ARRONDISSEMENT **REDON**
CANTON **BAIN DE BRETAGNE**

COMMUNE SAULNIÈRES (35)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213503212-20260702-2026039-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 2 juillet 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS	15
EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	13
VOTANTS :	15
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie à 19 h, sous la présidence de **M. BABIN-TOUBA Ludovic**, Maire.

Date de convocation : 26 juin 2026.
Étaient présents : MM. BABIN-TOUBA Ludovic, JOURDAN Anne-Sophie, VALOIS Dominique, CONAND Cathel, LE MOIGNO Vincent, ROUX Guillaume, AYOUB Leïla, CID Jacqueline, KERBOAS Chloé, MORAT Jules, DENIEL Franck, LE GUEHENNEC Laurent, ANTIN Séverine.
Absent(s) excusé(s) : MM. LACIRE Ludovic (pouvoir à M. BABIN-TOUBA Ludovic), RATTO Ceyliane (pouvoir à Mme CONAND Cathel).
Absent(s):
Secrétaire de séance : Mme CONAND Cathel est désignée secrétaire de séance. Elle est assistée par M. GANDON Adrien, le secrétaire général de la mairie.

2026039 | Commande publique – Délégation ponctuelle consentie au Maire pour la passation des marchés nécessaires à la remise en état des dommages causés par la tornade du 25 juin 2026

Monsieur le Maire rappelle que la tornade survenue le 25 juin 2026 a causé d'importants dommages aux bâtiments et équipements communaux, nécessitant des interventions rapides afin d'assurer la continuité du service public, la sécurité des usagers et la remise en état du patrimoine communal.

Afin de permettre une gestion efficace de cette situation exceptionnelle, il est proposé de déléguer à Monsieur le Maire le pouvoir de conclure les marchés nécessaires à la remise en état des biens communaux, dans les limites fixées ci-après.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal décide** :

- **de déléguer à Monsieur le Maire, pour la seule remise en état des dommages consécutifs à la tornade du 25 juin 2026, le pouvoir de conclure et signer les marchés publics de travaux dans la limite d'un montant cumulé de 50 000 € HT, par exemple pour les travaux de réparation de la toiture de l'école ;**
- **de déléguer à Monsieur le Maire, pour ce même objet, le pouvoir de conclure et signer les marchés publics de fournitures et services dans la limite d'un montant cumulé de 15 000 € HT, par exemple pour le remplacement des panneaux de clôture endommagés ;**
- **de préciser que Monsieur le Maire rendra compte au Conseil municipal des marchés conclus dans le cadre de la présente délégation ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Le Maire,

M. Ludovic BABIN-TOUBA.

Ont signés au registre des délibérations le maire, le secrétaire de séance et les membres présents

MAIRIE de SAULNIÈRES ILLE ET VILAINE